

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7297**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences, Technologies, Santé, Mention INFORMATIQUE, Spécialité SYSTEMES ET RESEAUX

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Bordeaux I (Talence, Gironde) | Recteur de l'académie, Président de l'université de Bordeaux I, Président de l'université de Bordeaux I, Recteur de l'académie |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel possède des compétences transversales, acquises dans un contexte général de formation universitaire et des compétences scientifiques spécifiques, acquises au cours de sa formation en Informatique. Trois niveaux de mise en oeuvre sont précisés ci-dessous : I = avec encadrement ; II = en autonomie ; III = avec capacité à transmettre, voire à innover.

Compétences transversales : organisationnelles et relationnelles

- Réaliser une étude, scientifique ou non, en vue d'une évaluation, d'un développement, d'une conception, d'une application, en vue de tester ou d'élaborer une modélisation (III) : poser une problématique en tenant compte du contexte et des objectifs, construire et développer une argumentation, réaliser l'action, interpréter les résultats, élaborer une synthèse, évaluer l'action et proposer des prolongements.
- Réaliser un cahier des charges en tenant compte des besoins du client et des contraintes temporelles, humaines et économiques (II).
- Communiquer (II) : rédiger clairement, préparer des supports de communication en utilisant diverses techniques (rapport, diaporama, note de synthèse, poster), et les commenter pour un public, averti ou non, en français voire en anglais (compréhension et expression écrites et orales).
- Réaliser et produire des données, des études, des logiciels, en équipe (II).
- Respecter l'éthique scientifique en toutes circonstances, sur la base des principes déontologiques développés traditionnellement dans le cadre universitaire (II).
- Capacité d'intégration dans une entreprise ou un laboratoire (stage de 4 à 6 mois effectué lors du dernier semestre de la formation) (II).

Compétences scientifiques : générales et spécifiques

- Maîtrise des outils d'évaluation et de débogage (débuggeurs, profileurs, métriques) (II).
- Maîtrise des outils de développement logiciel en équipe (cvs, svn, etc.) (II).
- Connaissance approfondie des concepts de programmation (programmation impérative, fonctionnelle, logique, orientée objet, distribuée et parallèle) (II).
- Connaissances spécifiques dans le domaine des réseaux, des systèmes d'exploitations, des systèmes répartis (III).
- Connaissances spécifiques dans le domaine des équipements mobiles et des systèmes embarqués (développement spécifique, sécurité) (III).
- Connaissances spécifiques dans le domaine de la modélisation et de la validation des architectures réseau, des systèmes répartis et mobiles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : Les diplômés exercent leur activité dans le cadre d'entreprises des secteurs suivants :

Informatique, Télécommunications, Aéronautique, Technologie, Automatique, Ingénierie, Biotechnologies, Recherche, Enseignement

Métiers accessibles : - Expert réseau

- Gestionnaire réseau
- Ingénieur réseau
- Architecte réseau
- Expert UNIX
- Ingénieur système
- Architecte système
- Architecte Informatique repartie

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1803 : Direction des systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Organisation du cursus : Les semestres S1, S2, S4 sont communs à toutes les spécialités du master, avec des options. Le semestre S3 dépend du parcours choisi.

S1 : Modèles de calcul, Programmation objet avancée, Réseau et 2 options

S2 : Anglais, Projet de programmation, Administration Réseaux et une option

Les options de S1 et S2 sont à choisir parmi les UE de l'offre de formation du master mention informatique 1ère année.

Les UE de la spécialité Systèmes et Réseaux :

- Réseaux et Technologies Avancées : QoS et Mobilité (RTAQM)
- Paradigmes du Distribué (PdD)
- Systèmes et Support d'Exécution Parallèle (SSEP)
- Objets et Systèmes Répartis (OSR)
- Modèles et Approches Formelles des Systèmes (MAFS)
- Sécurité des Réseaux (SR, UE Enseirb)
- Algorithmique Parallèle (AP, UE Enseirb)

S3 : 3 parcours types sont proposés

Parcours Réseaux

Parcours Calcul Parallèle

Parcours Architectures Logicielles Distribuées

S4 : selon la finalité du diplôme (Professionnel ou Recherche)

Professionnel :

- Jeu d'entreprise : 3 ECTS
- Communication : 3 ECTS
- Gestion de projet : 3 ECTS
- Projet : 3 ECTS
- Stage : 18 ECTS

Recherche : Mémoire de Recherche 30 ECTS

Les UE font l'objet d'examens écrits et éventuellement d'un contrôle continu . Les UE comportant un stage donnent lieu à l'évaluation d'un rapport écrit et d'une soutenance

orale. Chaque UE est notée de 0/20 (note minimum) à 20/20 (note maximum).

L'UE est acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note au moins égale à 10/20. Le diplôme de Master est délivré à tout étudiant dont la moyenne de 1ère année, la moyenne de premier semestre, de second semestre et de stage de 2ème année, sont au moins égales à 10/20.

Validité des composants acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Enseignants ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Enseignants ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation | X | | Enseignants ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Jury d'enseignants et de professionnels conformément au décret VAE (Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002) |

| | | |
|-----------------------------------|--|---|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002, publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté d'habilitation du 3 septembre 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

En 2007, l'université Bordeaux 1 a délivré 30 diplômes de cette spécialité.

Autres sources d'information :

<http://www.u-bordeaux1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Bordeaux 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Bordeaux 1

Historique de la certification :